



ADEPALE
Association Des Entreprises de Produits ALimentaires Elaborés

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARIS, LE 30 OCTOBRE 2020

Reconfinement : les entreprises alimentaires françaises se mobilisent pour répondre aux besoins des Français

L'ADEPALE, représentant les entreprises françaises des secteurs des aliments conservés, des fruits et légumes frais prêts à l'emploi, des produits traiteurs frais et surgelés, est une nouvelle fois en première ligne de l'approvisionnement nécessaire pour soutenir ce nouveau reconfinement. Tous ces produits sont essentiels au quotidien des français, tant pour leur équilibre alimentaire que pour leur plaisir et donc leur moral dans ce moment difficile pour tous.

En mars dernier, elles avaient démontré leur agilité et l'engagement de leurs collaborateurs et partenaires pour assurer la continuité alimentaire au service des français. Après avoir relevé les défis de cette première crise, elles sont à nouveau prêtes à affronter ce deuxième confinement grâce à une relation solide avec leurs partenaires amont et aval, dans le respect le plus strict de la santé et de la sécurité de leurs collaborateurs.

Avec près de 400 sites répartis sur l'ensemble du territoire, les ETI, PME adhérentes à l'ADEPALE, sont un élément clef du maillage de l'approvisionnement et de la souveraineté alimentaire.

Jérôme Foucault, Président du CA de l'ADEPALE tient à rappeler : « *Comme le Président de la République l'a indiqué en mars dernier, la crise que nous traversons vient renforcer l'importance de nos industries à la fois proches des partenaires agricoles et des consommateurs. Nos entreprises PME/ETI et grands groupes, présentes sur le territoire national, font parties des secteurs stratégiques. Il s'agit d'une grande responsabilité que les entreprises de l'ADEPALE s'engagent à assumer car pour elles notre territoire n'est pas qu'un marché, c'est là aussi où nos entreprises ont leurs racines et où nos salariés vivent. Ainsi, la France restera une priorité quelles que soient les crises traversées.* »

Les entreprises de l'ADEPALE sont confiantes en leur capacité et celles de leurs partenaires agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, professionnels du transport, de l'emballage, de la maintenance et distributeurs pour assurer l'approvisionnement des français dans les meilleures conditions.

Pour garantir une continuité de ces approvisionnements, l'ADEPALE appelle à poursuivre le dialogue entre tous les maillons de la chaîne alimentaires et les pouvoirs publics, la solidarité et le dialogue permettront de traverser les difficultés qui se présenteront.

Certaines entreprises adhérentes de l'ADEPALE doivent toutefois faire face à de nouvelles difficultés, en raison du fort impact du confinement sur le secteur « RHD » (restauration hors domicile), débouché important voire principal pour certaines. Ainsi, l'ADEPALE alerte les pouvoirs publics sur la nécessité

de mettre en place un dispositif de soutien pour l'ensemble de la filière du producteur au consommateur final. Des risques de défaillance pour certaines entreprises ne peuvent être exclu.

Les entreprises placent au premier rang de leurs préoccupations la protection de la santé et de la sécurité de leurs collaborateurs. L'ADEPALE tient à cet égard à souligner et à saluer l'implication des 50 000 collaborateurs du secteur qui travaillent au service de l'intérêt national en produisant des aliments essentiels au quotidien des Français : épicerie (conserves, fruits et légumes déshydratés, confitures, compotes, riz, légumes secs), produits frais (produits traiteur et traiteur de la mer, fruits et légumes frais prêts à l'emploi) et surgelés.



À propos de l'ADEPALE (Association Des Entreprises De Produits Alimentaires Elaborés)

L'ADEPALE est la principale fédération professionnelle de l'industrie alimentaire nationale. Elle est le porte-parole de 400 entreprises, principalement des PME et ETI au travers de 6 syndicats membres : les Entreprises du traiteur frais (ETF), la Fédération des industries d'aliments conservés (FIAC), les Entreprises des glaces et surgelés (Les EGS), la Fédération nationale du légume sec (FNLS), le Syndicat des fabricants de végétaux frais prêts à l'emploi (SVFPE) et le Syndicat de la rizerie française (SRF). Leurs unités de production sont réparties sur l'ensemble du territoire national, et représentent un CA de 15 milliards d'euros. Le secteur professionnel emploie 50 000 collaborateurs.

www.adepale.org

**Toute l'équipe ADOCOM - Service de Presse de l'ADEPALE
vous remercie de votre attention.
Tél : 01.48.05.19.00. – Courriel : adocom@adocom.fr**

ADOCOM®-RP

AGENCE DOGNIN COMMUNICATION

11 rue du Chemin Vert - 75011 Paris - Tél : 01.48.05.19.00 - Fax : 01.43.55.35.08

e-mail : adocom@adocom.fr - site : www.adocom.fr

Qualification : Agence Certifiée OPQCM

